CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE
En application de l'article 28 du code des marchés publics

OBJET

RENOVATION DU LOCAL LAVERIE CUISINE
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN LAVE-VAISSELLE et D'UN CONVOYEUR

DESIGNATION DU CONTRACTANT

CREPS DE TOULOUSE MIDI PYRENEES

Représenté par son Directeur,

Monsieur Éric JOURNAUX

S O M M A I R E

CHAPITRE 1 OBJET DU MARCHE 3

1.1) OBJET DE LA FOURNITURE ET GÉNÉRALITÉS 3

1.2) CONSISTANCES DES TRAVAUX 3

1.3) OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE 3

CHAPITRE 2 PRESENTATION DES OFFRES 4

2.1) Les offres sont présentées en 2 parties détaillées et avec un prix global : 4

2.2) Modalités de remise des offres 4

2.3) Documents contractuels à présenter avec votre offre 4

2.4) Critères de jugement des offres : 5

CHAPITRE 3 EXECUTION DU MARCHE 5

3.1) Modalités d'exécution du marché 5

3.2) Résiliation 5

3.3) Exécution par défaut 5

3.4) Comptable assignataire 5

CHAPITRE 1 OBJET DU MARCHE

1.1) OBJET DE LA FOURNITURE ET GÉNÉRALITÉS

Le présent Cahier des charges a pour objet la définition des travaux et fournitures nécessaires à la rénovation et à la réorganisation de la laverie des cuisines du CREPS de TMP

1.2) CONSISTANCES DES TRAVAUX

☞ Rénovation et réorganisation de la laverie :

- ✧ Isolation phonique
- ✧ Aspiration (compensation extérieure)
- ✧ Cloisonnement
- ✧ Réfection murs
- ✧ Petits travaux de maçonnerie

☞ Fourniture et installation d'une nouvelle machine à laver la vaisselle :

- ✧ Dépose et enlèvement du matériel existant
- ✧ Fourniture et installation du matériel neuf :
  *Mise à disposition des notices techniques et du manuel d'utilisation rédigés en Français.
- ✧ Mise en service du matériel neuf
- ✧ Formation des utilisateurs :
  *A la mise en place du matériel, mise à disposition d'un technicien capable de donner les explications nécessaires au bon fonctionnement de la machine et de fournir les informations techniques indispensables à son entretien courant.

1.3) OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Le Titulaire devra se charger du nettoyage de ses propres gravats ou déchets et de leur évacuation.
Le Titulaire est censé s'être rendu sur les lieux afin de se rendre compte de toutes les nécessités pour une optimisation maximale du marché.
Le titulaire devra tout mettre en œuvre pour que les travaux et l'installation de la nouvelle machine soit effectués pendant la période du 05 au 25 Août 2013 (date limite de livraison)

Service après-vente :
Les soumissionnaires indiqueront la période de garantie du matériel et préciseront les moyens techniques et humains mis en œuvre pour assurer le service après-vente ainsi que les délais d'intervention.

CHAPITRE 2 PRESENTATION DES OFFRES

2.1) Les offres seront présentées en 2 parties détaillées avec un prix global :

1ère partie – Rénovation et réorganisation de la laverie

- Plan
- Travaux
- Isolation phonique

2ème partie – Fourniture et installation de la nouvelle machine à laver la vaisselle

- Dépose et enlèvement du matériel existant
- Modèle, marque et spécificités du matériel neuf (capacité, équipement, consommation…)
- Installation et mise en service
- Formation des utilisateurs

2.2) Modalités de remise des offres

Votre offre devra nous parvenir à l'adresse suivante pour le **26 Avril 2013 - 12h dernier délai**

CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées
BP 84373
1, avenue Edouard Belin
31055 Toulouse Cedex 4

Par tout moyen permettant de déterminer de manière certaine la date et l'heure de réception des plis, notamment :

- Par lettre recommandée avec accusé de réception ou Chronopost
- Par dépôt contre récépissé auprès de l'administration du CREPS (Direction ou DGAFPP)
- Par voie électronique à l'adresse suivante : cr031@creps-toulouse.sports.gouv.fr
- Par télécopie au numéro : 05 62 17 90 01

Toutes les précisions concernant cette consultation pourront être obtenues auprès de :

➢Renseignements techniques et visite du site : marc.blavy@creps-toulouse.sports.gouv.fr

➢Renseignements administratifs : dominique.lasfargues@creps-toulouse.sports.gouv.fr

2.3) Documents contractuels à présenter avec votre offre

- l'acte d'engagement (AE) accompagné d'un relevé d'identité bancaire

Le fournisseur devra pouvoir justifier d'une assurance garantissant sa responsabilité civile pour les dommages de toute nature causés aux tiers du fait d'accidents ou d'incendies, par son personnel, par ses matériels d'industrie, de commerce, d'entreprise ou d'exploitation, du fait des travaux avant réception, du fait d'un événement engageant la responsabilité de l'entreprise après réception des équipements.

2.4) Critères de jugement des offres :

- Prix : 50%
- Matériel : 20%
- Travaux : 20%
- Rapidité d'exécution : 10%

CHAPITRE 3 EXECUTION DU MARCHE

3.1) Modalités d'exécution du marché

- ✓ La commande de matériel se fera par bon de commande dûment signé par le Directeur du CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées.

- ✓ Le paiement interviendra après service fait sur présentation de facture (établie en 1 original et 1 copie) accompagnée d'un bon de livraison.

Conformément au Décret n° 2002-231 du 21 février 2002 relatif au délai maximum de paiement dans les marchés publics, le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture.

3.2) Résiliation

S'il est constaté que des différents et litiges se reproduisent ou subsistent, le marché pourra être résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à une indemnité.
Le marché sera résilié de plein droit en cas de non-respect par le fournisseur de la prestation telle que décrite dans le cahier des charges.
Le marché sera résilié de plein droit en cas de non-respect de la qualité après mise en demeure restée sans effet.

3.3) Exécution par défaut

En cas de non-exécution de la prestation, de livraison incomplète, de retard ou de non remplacement dans les délais accordés d'une fourniture ayant fait l'objet d'un rejet, le CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées se fournira là où il le jugera utile.
En cas de différence de prix au détriment du CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées, celle-ci sera mise de plein droit à la charge du titulaire.

3.4) Comptable assignataire

Le comptable assignataire des paiements est l'Agent comptable du CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées.